

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30136**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Orléans, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Lille, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Université de Bordeaux, Université Clermont Auvergne, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Limoges, Université de Montpellier, Université de Rouen, Université de Nantes, Université Grenoble Alpes, Université Paris Diderot - Paris 7, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200r Contrôle qualité de produits et procédés industriels, 250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Définition de procédures de contrôle et de conformité (contrôles non-destructifs, maîtrise statistique des procédés) à réaliser sur les pièces et les produits d'une entreprise de production
- Choix et gestion un parc d'instruments/appareils, du capteur au traitement de l'information.
- Installation, étalonnage et réglage d'instruments/appareils ou de chaînes de mesure
- Conception d'instruments/d'appareils de mesures et de logiciels spécifiques dédiés à leur gestion
- Mise en place et direction un service de métrologie dans une PMI
- Essais en laboratoire
- Gestion d'un par d'instrumentation
 - Mettre en œuvre une chaîne de mesure, du capteur au traitement numérique de l'information
- Appréhender les fonctions et usages des différents types d'instruments utilisés dans les chaînes de mesures
 - Maîtriser les méthodes expérimentales, les outils de métrologie, de contrôle qualité et de planification d'expériences
 - Analyser les besoins métrologiques et les documents réglementaires, techniques et normatifs
- Caractériser, valider et estimer une incertitude
 - Définir les procédures d'étalonnage des instruments de mesure
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C : Industrie manufacturière
- D-35 : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- M-71 : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
 - Responsable du service métrologie
- Gestionnaire d'un parc d'instruments
- Contrôleur/contrôleuse qualité.
- Assistant-ingénieur dans les laboratoires, les unités de production, les services essais, métrologie
- Agent technique de laboratoire de métrologie
- Technicien/Technicienne d'essais
- Technicien/technicienne de mesure
- Technicien/Technicienne métrologue
- Métrologue

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1208 : Intervention technique en études et conception en automatisme

H1301 : Inspection de conformité

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

H1506 : Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30136 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none">· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30136 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.· Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30136 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none">· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30136 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none">· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30136 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. • Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. • Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. • Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30136 - Veille conformité des équipements, matériels et installations (réceptions, tests, essais, réglages, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une chaîne de mesure, du capteur au traitement numérique de l'information • Appréhender les fonctions et usages des différents types d'instruments utilisés dans les chaînes de mesures
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30136 - Gestion et adaptation des processus de production	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les méthodes expérimentales, les outils de métrologie, de contrôle qualité et de planification d'expériences
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30136 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les besoins métrologiques et les documents réglementaires, techniques et normatifs • Caractériser, valider et estimer une incertitude
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30136 - Organisation, programmation et réalisation d'opérations de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les procédures d'étalonnage des instruments de mesure

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
 - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
- Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
- Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Paris diderot - Paris 7, arrêté du : 19/11/2015
- Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016
- Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
- Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Limoges](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris Diderot - Paris 7](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université d'Orléans](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Reims champagne-Ardenne](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :